

Fiche D12 : COORDONNATEUR(TRICE) DÉPARTEMENTAL(E) DES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL) ET DES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

| | |
|---|---|
| <p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH, le/la coordonnateur(trice) départemental(e) des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) est avant tout un(e) coordonnateur(trice) pédagogique qui organise et anime, les actions des PIAL et des PAS, dans le respect des objectifs de ces pôles. ▪ Il/elle travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs inscrits sur le territoire, partenaires médico-sociaux, sanitaires et pôles ressources. ▪ Il/elle fait partie de l'équipe de circonscription ASH et à ce titre apporte sa contribution aux projets de l'équipe. |
| <p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Son action s'inscrit dans trois axes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ garantir la continuité des parcours ; ✓ assurer la formation initiale et continue des AESH ; ✓ organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels. ▪ Il/elle contribue à la mise en œuvre et au suivi des PIAL et des PAS du département. ▪ Il/elle organise au sein des PIAL et des PAS les communications nécessaires et la diffusion des bonnes pratiques. ▪ Il/elle assure le lien entre les chefs d'établissements, les directeurs d'école, les inspecteurs, les directeurs d'ESMS, les équipes de circonscriptions, les enseignants référents, la circonscription ASH, les services de la DSDEN et l'employeur. ▪ Il/elle établit des bilans périodiques. ▪ Il/elle participe à la formation initiale et continue des acteurs du PIAL et du PAS. ▪ Il/elle travaille avec les services de la Direction Académique à tous les projets d'évaluation, de communication et de suivi de l'exercice des AESH dans les PIAL et PAS. ▪ Il/elle est en lien étroit avec le service de la DESCO et la DPAEL. ▪ Il/elle développe des outils pour favoriser l'harmonisation des pratiques entre les PIAL et entre les PAS. ▪ Il/elle apporte son expertise dans la gestion des cas particuliers pour le recrutement, et le suivi des AESH. |
| <p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance approfondie du système éducatif et de l'ASH. ▪ Maîtrise des enjeux de l'école inclusive. ▪ Connaissance du fonctionnement de la MDPH/MDA. ▪ Capacité d'écoute et de diplomatie. ▪ Aptitude à se concerter, à décider et à rendre compte. ▪ Capacité à travailler en équipe, à s'intégrer dans un dispositif, à faire le lien entre les acteurs. ▪ Capacité à organiser son travail et définir des priorités. ▪ Capacité à gérer de nombreuses sollicitations et à maintenir une grande discrétion professionnelle. |
| <p>ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'emploi du temps du (de la) coordonnateur(trice) est établi avec l'IEN-ASH afin de garantir une continuité de service. Le/la coordonnateur(trice) peut être amené(e) à se déplacer dans les différents établissements. |
| <p>REGIME INDEMNITAIRE</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois |